

 <p style="text-align: center;"><i>Humanit�s</i></p> <p style="text-align: center;">UTBM F 90010 Belfort Cedex t�l. 03.84.58.31.75 fax. 03.84.58.31.78 e-mail &lt;pr�nom.nom&gt;@utbm.fr <a href="http://www.utbm.fr">http://www.utbm.fr</a></p>	<p><b>GE07</b></p> <p><b>Gestion financi�re et de l'investissement</b></p> <p><b>Examen m�dian</b></p> <p><b>Dur�e : 2 heures + 5 minutes de lecture de consignes</b></p>
<p><b>Christian GIRARDOT</b></p>	<p><b>Jeudi 8 novembre 2018</b></p>

Le sujet comporte quatre parties. Les quatre parties sont ind pendantes.

**Consignes :**

- *Les documents de cours, les documents de TD, les sujets d'examens ant rieurs, les micro-ordinateurs portables, les tablettes, les t l phones mobiles, les montres connect es et les dictionnaires  lectroniques ne sont pas autoris s.*
- *Une calculatrice simple et un dictionnaire papier sont autoris s.*
- *Les annexes ne servent qu'  traiter les questions sp cifi es.*
- *Vous signerez chaque copie utilis e et la premi re page des annexes restitu es.*
- *Vous veillerez   la pr sentation de la copie.*
- *Vous s parerez distinctement les quatre dossiers.*
- *Vous n'utiliserez ni le stylo rouge, ni le crayon de papier.*

**Rappel :** *L'unit  mon taire en vigueur en France est l'euro et sa d clinaison le centime d'euro.*

## PREMIÈRE PARTIE

La première partie comporte trois dossiers. Les trois dossiers sont indépendants.

La société CMS AUTOMATISME est une PMI (petite et moyenne industrie) organisée sous la forme juridique d'une société par actions simplifiée au capital social de 152 450,00 euros. La société CMS AUTOMATISME a été créée le 13/10/1986. Le président de la société CMS AUTOMATISME est Monsieur Achille Buchheit. Le siège social de la société CMS AUTOMATISME se situe à Schweyen (Moselle). L'exercice comptable de la société CMS AUTOMATISME coïncide avec l'année civile. La société CMS AUTOMATISME emploie 90 salariés au 31/12/2017. La société CMS AUTOMATISME a pour activité principale la conception et la réalisation de machines spéciales pour des secteurs économiques tels que l'automobile, la plasturgie, la métallurgie ou encore les cosmétiques. La société CMS AUTOMATISME dispose notamment d'un bureau d'étude de 1 100 m<sup>2</sup>, d'un hall de production de 2 400 m<sup>2</sup> et d'un parc de nombreuses machines industrielles (centres d'usinage, machines de fraisage, machines de tournage, abraseuses, rectifieuses...).

### Liste des annexes fournies avec le sujet :

- Annexe 1 : Extrait du plan de comptes commun aux trois parties du sujet
- Annexe 2 : Durée et taux d'amortissement
- Annexe 6 : Plan d'amortissement en système linéaire du centre d'usinage à commande numérique DMU 85 Monoblock (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 7 : Plan d'amortissement en système dégressif du centre d'usinage à commande numérique DMU 85 Monoblock (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 8 : Plan d'amortissement du centre d'usinage à commande numérique DMU 85 Monoblock avec retraitement de l'avantage fiscal (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 9 : L'enregistrement au livre-journal du 1<sup>er</sup> dossier – 1<sup>ère</sup> partie (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 10 : Tableau DGFIP n° 2052 – Compte de résultat 1<sup>ère</sup> partie au 31/12/2017 (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 11 : Plan d'amortissement en système linéaire de la machine de tournage à commande numérique Challenger OTA 460 cédée (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 12 : Plan d'amortissement en système dégressif de la machine de tournage à commande numérique Challenger OTA 460 cédée (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 13 : Plan d'amortissement avec retraitement de l'avantage fiscal de la machine de tournage à commande numérique Challenger OTA 460 cédée (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 14 : L'enregistrement au livre-journal du 2<sup>e</sup> dossier – 1<sup>ère</sup> partie (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 15 : Tableau DGFIP n° 2053 – Compte de résultat 2<sup>e</sup> partie au 31/12/2017 (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 16 : Tableau des engagements de crédit-bail au 31/12/2018 (à compléter et à restituer avec la copie)
- Annexe 17 : L'enregistrement au livre-journal du 3<sup>e</sup> dossier – 1<sup>ère</sup> partie (à compléter et à restituer avec la copie)

## **PREMIER DOSSIER – PREMIÈRE PARTIE**

La société CMS AUTOMATISME a acquis le 10/04/2017 à l'état neuf un centre d'usinage à commande numérique cinq axes DMU 85 Monoblock du constructeur japonais Mori Seiki. L'achat a été réalisé auprès de la société DMG Mori France, filiale française du constructeur japonais Mori Seiki. Le prix d'achat net H.T. de cette machine industrielle s'élève à 247 660,00 euros. Cette machine a été acquise à crédit auprès de la filiale française du constructeur.

Un tel équipement industriel neuf relève du taux normal de TVA à 20,0 %. Aucun problème de déductibilité de la TVA ne se pose quant à l'acquisition d'un tel équipement.

Au prix d'achat net H.T. se sont ajoutés :

- Des frais de sécurisation de l'atelier pendant le montage de la machine pour un montant H.T. de 6 270,00 euros ;
- Des frais de montage de la machine pour un montant H.T. de 14 340,00 euros.

Ces frais complémentaires relèvent également du taux normal de TVA à 20,0 %. Aucun problème de déductibilité de la TVA ne se pose quant au règlement de ces frais complémentaires.

Le centre d'usinage à commande numérique DMU 85 Monoblock a été mis en service le 25/04/2017 après la formation des techniciens et des opérateurs ainsi que la réalisation de divers jeux d'essai.

Lors de la mise en service, il a été décidé d'amortir économiquement cette machine industrielle selon le système linéaire sur une durée de huit ans. Cependant, sur les conseils de l'expert-comptable de la société CMS AUTOMATISME, le dirigeant a convenu de bénéficier de l'avantage fiscal relatif au système dégressif en vigueur à cette date.

### **Travail à faire :**

1. Déterminer la valeur d'acquisition amortissable H.T. du centre d'usinage à commande numérique DMU 85 Monoblock.
2. Présenter les trois premières lignes du plan d'amortissement du centre d'usinage à commande numérique DMU 85 Monoblock (annexe 6 à compléter et à restituer avec la copie).
3. Présenter les trois premières lignes du plan d'amortissement du centre d'usinage à commande numérique DMU 85 Monoblock selon le système dégressif (annexe 7 à compléter et à restituer avec la copie).
4. Présenter les trois premières lignes du plan d'amortissement avec retraitement de l'avantage fiscal du centre d'usinage à commande numérique DMU 85 Monoblock (annexe 8 à compléter et à restituer avec la copie).
5. Enregistrer – selon la technique du journal – la dotation aux amortissements (économiques et dérogatoires) de l'exercice clos au 31/12/2019 (annexe 9 à compléter et à restituer avec la copie).
6. En prenant comme hypothèse que le centre d'usinage à commande numérique DMU 75 Monoblock soit le seul actif amortissable de la société CMS AUTOMATISME, compléter le tableau DGFIP n° 2052 – 1<sup>ère</sup> partie Compte de résultat au 31/12/2019 (annexe 10 à compléter et à restituer avec la copie).

## **DEUXIÈME DOSSIER – PREMIÈRE PARTIE**

La société CMS AUTOMATISME a émis le 24/08/2017 la facture n° C681 par laquelle elle cède à une entreprise industrielle une machine de tournage à commande numérique Challenger OTA 460 pour un montant H.T. de 35 000 euros. La cession d'un tel équipement industriel relève de la TVA au taux normal de 20,0 %.

Cette machine de tournage à commande numérique Challenger OTA 460 avait été acquise neuve le 10/05/2013 auprès de la société français Omnitechnique, distributeur agréé du constructeur américain Challenger Machine Tools. Sa valeur d'acquisition amortissable H.T. s'élevait à 128 590,00 euros. Un tel équipement industriel neuf relevait du taux normal de TVA à 19,6 % en vigueur à la date d'acquisition. Aucun problème de déductibilité de la TVA ne se posait quant à l'acquisition d'un tel équipement industriel neuf.

Cette machine de tournage à commande numérique Challenger OTA 460 avait été mise en service le 22/05/2013 après la formation des opérateurs et techniciens ainsi que la réalisation de divers jeux d'essai.

Lors de la mise en service de cette machine de tournage à commande numérique Challenger OTA 460, le dirigeant avait décidé d'amortir cette machine industrielle sur une durée de six ans selon le système linéaire et de profiter – sur conseil de l'expert-comptable de l'entreprise – de l'avantage fiscal relatif au système dégressif en vigueur à cette date.

### **Travail à faire :**

1. Présenter le plan d'amortissement de la machine de tournage à commande numérique Challenger OTA 460 cédée selon le système linéaire jusqu'à l'exercice de cession (annexe 11 à compléter et à restituer avec la copie).
2. Présenter le plan d'amortissement de la machine de tournage à commande numérique Challenger OTA 460 cédée selon le système dégressif jusqu'à l'exercice de cession (annexe 12 à compléter et à restituer avec la copie).
3. Présenter le plan d'amortissement de la machine de tournage à commande numérique Challenger OTA 460 cédée avec retraitement de l'avantage fiscal jusqu'à l'exercice de cession (annexe 13 à compléter et à restituer avec la copie).
4. Enregistrer à la clôture de l'exercice au 31/12/2017 – selon la technique du livre-journal – la sortie du patrimoine de la société CMS AUTOMATISME de la machine de tournage à commande numérique Challenger OTA 460 (annexe 14 à compléter et à restituer avec la copie).
5. En prenant comme hypothèse que la machine de tournage à commande numérique Challenger OTA 460 est le seul actif amortissable cédé par la société CMS AUTOMATISME au cours de l'exercice clos au 31/12/2017, compléter le tableau DGFIP n° 2053 – Compte de résultat 2<sup>e</sup> partie au 31/12/2017 (annexe 15 à compléter et à restituer avec la copie).

### **TROISIÈME DOSSIER – PREMIÈRE PARTIE**

La société CMS AUTOMATISME a recours au crédit-bail. Parmi les biens pris en crédit-bail, on relève un contrat portant sur une machine de traitement de surface par électroérosion à fil Sodick VZ 300L. Sodick Inc. est un constructeur américain de machines-outils. Les caractéristiques de ce contrat de crédit-bail sont les suivantes :

- Fournisseur : Celada France, distributeur agréé des machines-outils Sodick Inc. en France
- Valeur d'acquisition H.T. : 178 400,00 euros
- Valeur d'achat résiduelle H.T. à l'échéance du contrat : 5 000,00 euros
- Valeur du dépôt de garantie versé : 5 000,00 euros (exonérés de TVA)
- Le contrat a été signé le 19/03/2015 pour une durée de dix ans
- La machine de traitement de surface par électroérosion à fil Sodick VZ 300L a été mise en service le 06/04/2015
- Une redevance mensuelle H.T. de 1 785,00 euros est prélevée automatiquement sur le compte courant bancaire de la société CMS AUTOMATISME chaque 19 du mois
- Le versement de la première redevance est intervenu le 19/03/2015
- La dernière redevance sera prélevée le 19/02/2025
- La machine de traitement de surface par électroérosion à fil Sodick VZ 300L aurait été amortie économiquement selon le système linéaire sur une durée de dix ans, si elle avait été acquise en pleine propriété par la société CMS AUTOMATISME
- Aucun problème de déductibilité de la TVA ne se pose quant au versement de redevances de crédit-bail sur un équipement industriel neuf. Un tel équipement relève du taux normal de TVA à 20,0 %. Les redevances de crédit-bail relèvent aussi du taux normal de TVA à 20,0 %
- Aucun incident de paiement n'est intervenu depuis la signature du contrat

#### **Travail à faire :**

1. Présenter l'extrait du tableau des engagements de crédit-bail au 31/12/2018 (annexe 16 à compléter et à restituer avec la copie). On admettra que la machine de traitement de surface par électroérosion à fil Sodick VZ 300L est le seul bien d'équipement pris en crédit-bail par la société CMS AUTOMATISME.
2. Enregistrer – selon la technique du livre-journal – le prélèvement sur le compte-courant bancaire de la redevance de crédit-bail du mois d'octobre 2018 relative à la machine de traitement de surface par électroérosion à fil Sodick VZ 300L. La société CMS AUTOMATISME a reçu de sa banque l'avis de prélèvement n° AD6184 (annexe 17 à compléter et à restituer avec la copie).

## DEUXIÈME PARTIE

**Annexe 3 : « Le spécialiste des huiles végétales et de poisson Olvea devient raffineur », extrait, Claire Garnier, *Les Échos*, lundi 17 septembre 2018**

**Travail à faire :**

1. Enregistrer courant septembre 2018 – selon la technique du livre-journal – l’acquisition (auprès du même fournisseur) des deux lignes de raffinage d’huile par le groupe Olvea. Les lignes de raffinage d’huile relèvent du taux normal de TVA à 20 %. La valeur citée dans le texte sera considérée H.T. L’enregistrement du règlement de la facture du fournisseur des deux lignes de raffinage d’huile n’est pas demandé (annexe 18 à compléter et à restituer avec la copie).
2. En prenant comme hypothèse que les lignes de raffinage sont les seuls actifs amortissables du groupe Olvea, présenter le tableau DGFIP n° 2050 – Bilan actif au 31/12/2018 (annexe 19 à compléter et à restituer avec la copie).

## TROISIÈME PARTIE

**Annexe 4 : « Le maroquinier Thomas ouvre une usine à Arras », Olivier Ducuing, *Les Échos*, lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018**

**Travail à faire :**

1. Enregistrer courant novembre 2019 – selon la technique du livre-journal – l’acquisition de la nouvelle usine d’Arras du groupe Maroquinerie Auguste Thomas. Les bâtiments neufs à usage professionnel relèvent du taux normal de TVA à 20 %. La valeur citée dans le texte sera considérée H.T. L’enregistrement du règlement de la facture de l’entreprise de BTP qui a construit l’usine n’est pas demandé (annexe 20 à compléter et à restituer avec la copie).
2. Quelles peuvent être les raisons qui ont amené le groupe Maroquinerie Auguste Thomas à préférer implanter sa nouvelle usine en région Hauts-de-France plutôt qu’en région Bourgogne-Franche-Comté ?

## QUATRIÈME PARTIE

**Annexe 5 : « Le fabricant de lampadaires Ragni éclaire son avenir avec la digitalisation des ventes », Paul Molga, *Les Échos*, 15 octobre 2018**

**Travail à faire :** Enregistrer courant septembre 2018 – selon la technique du livre-journal – l’acquisition du progiciel en ligne *Smart Configurator* par le groupe Ragni. Les progiciels relèvent du taux normal de TVA à 20 %. La valeur citée dans le texte sera considérée H.T. L’enregistrement du règlement de la facture de l’éditeur Techform n’est pas demandé (annexe 21 à compléter et à restituer avec la copie).

**ANNEXE 1**  
**Extrait du plan de comptes utilisé commun aux quatre parties**

Numéros des comptes	Intitulés des comptes
...	...
145	Amortissements dérogatoires
...	...
205	Concessions, brevets et droits similaires
213	Constructions
215	Installations techniques, matériel et outillage industriels
2183	Matériel de bureau et matériel informatique
...	...
2751	Dépôts versés
...	...
2805	Amortissements des concessions, brevets et droits similaires
2813	Amortissements des constructions
2815	Amortissements des installations techniques, matériel et outillage industriels
28183	Amortissements du matériel de bureau et matériel informatique
...	...
401	Fournisseurs
404	Fournisseurs d'immobilisations
...	...
44566	État – TVA déductible sur autres biens et services
44562	État – TVA déductible sur immobilisations
44571	État – TVA collectée sur ventes
...	...
462	Créances sur cessions d'immobilisations
...	...
512	Banque
...	...
612	Redevances de crédit-bail
6752	Valeur comptable des immobilisations corporelles cédées
68112	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles
68725	Dotations aux amortissements dérogatoires
...	...
7752	Produits des cessions d'immobilisations corporelles
78725	Reprises sur amortissements dérogatoires
...	...

**ANNEXE 2**  
**Durée et taux d'amortissement**

Durée d'utilisation (en années)	Taux linéaire	Biens acquis ou fabriqués entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2001 et le 3 décembre 2008 et depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2010		Biens acquis ou fabriqués entre le 4 décembre 2008 et le 31 décembre 2009	
		Coefficient	Taux dégressif	Coefficient	Taux dégressif
1	100,00				
2	50,00				
3	33 <sup>1/3</sup>	1,25	41,67	1,75	58,33
4	25,00	1,25	31,25	1,75	43,75
5	20,00	1,75	35,00	2,25	45,00
6	16 <sup>2/3</sup>	1,75	29,17	2,25	37,51
6 <sup>2/3</sup>	15,00	2,25	33,75	2,75	41,25
8	12,50	2,25	28,13	2,75	34,38
10	10,00	2,25	22,50	2,75	27,50
12	8 <sup>1/3</sup>	2,25	18,75	2,75	22,91
15	6 <sup>2/3</sup>	2,25	15,00	2,75	18,34
20	5,00	2,25	11,25	2,75	13,75

### ANNEXE 3

#### Le spécialiste des huiles végétales et de poisson Olvea devient raffineur

Extrait, Claire Garnier, *Les Échos*, lundi 17 septembre 2018

Olvea, qui commercialise 45 000 tonnes d'huiles par an pour la cosmétique, la pharmacie et l'agro-alimentaire, se diversifie. Après avoir mis en place en Afrique (Maroc et Burkina Faso) une filière d'approvisionnement et de production, l'entreprise basée à Saint-Léonard (Seine-Maritime), se lance dans le raffinage d'huiles brutes. Olvea a investi trente millions d'euros dans l'acquisition de deux lignes de raffinage d'huiles sur son site normand.

Dans cette usine, les huiles sont désacidifiées, leurs pigments et leur odeur enlevés, un élément capital pour les huiles de poisson ! « *Nous avons installé une ligne de raffinage pour l'huile de poisson – anchois et sardine essentiellement –, et une ligne de raffinage pour les huiles végétales, soit une cinquantaine d'huiles différentes dont le beurre de karité, l'huile d'argan, d'avocat, de macadamia, d'amande douce, de noix, de noisette, et de ricin* », explique Arnould Daudruy, PDG, qui incarne la quatrième génération à la tête de cette entreprise familiale. En 2017, Olvea a réalisé 105 millions d'euros de chiffre d'affaires et emploie 240 salariés, dont la moitié à Saint-Léonard.

[...]

## ANNEXE 4

### **Le maroquinier Thomas ouvre une usine à Arras**

Extrait, Olivier Ducuing, *Les Échos*, lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018

Le groupe de luxe Maroquinerie Auguste Thomas, basé à Paris, a annoncé son projet d'installer une nouvelle usine à Arras (Pas-de-Calais). L'investissement de six millions d'euros s'accompagne de la création de 250 emplois. L'usine devrait être réceptionnée en novembre 2019. Elle devrait croître au rythme de 80 emplois par an. Le groupe familial Maroquinerie Auguste Thomas, qui travaille pour l'univers de la mode et du luxe, justifie ce projet par une croissance soutenue. Il s'attend à une expansion annuelle de 10 %, les trois prochaines années, du secteur du luxe. Il a donc besoin de renforcer ses capacités de production estampillée *made in France*, une des clefs du succès de l'entreprise. Né il y a quatre-vingts ans, le groupe Maroquinerie Auguste Thomas se revendique comme le premier fabricant européen de produits en cuir pour l'industrie du luxe (Chanel, Hermès, Vuitton...).

La société compte aujourd'hui plus de 1 300 salariés et réalise un chiffre d'affaires de cent millions d'euros. Sa nouvelle usine s'étendra sur 3 000 m<sup>2</sup> sur la zone Actiparc d'Arras. Yann Thomas, directeur général, explique que le groupe Maroquinerie Auguste Thomas a préféré Arras à plusieurs villes de la région Bourgogne-Franche-Comté, région où le groupe est pourtant déjà implanté, via une unité de production à Saulieu (Côte-d'Or) et un site logistique à Semur-en-Auxois (Côte-d'Or).

[...]

## ANNEXE 5

### Le fabricant de lampadaires Ragni éclaire son avenir avec la digitalisation des ventes

Paul Molga, *Les Échos*, 15 octobre 2018

Il y a encore quelques mois, certaines agences commerciales du groupe Ragni échangeaient avec le siège social par télécopie ! « *Impossible de gérer notre croissance avec des outils aussi datés* », reconnaît Marcel Ragni, président de cette entreprise, basée à La Gaude (Alpes-Maritimes), près de Nice. D'autant que Ragni est le quatrième fabricant français de systèmes d'éclairage public urbain et que l'entreprise a été labellisée « *Entreprise du patrimoine vivant* » en avril 2017. C'est un jeune collaborateur de vingt-trois ans, qui a signé le point de départ de la transformation digitale de cette entreprise presque centenaire, en évoquant l'existence de services de *cloud computing*<sup>1</sup> particulièrement efficaces, pour piloter les ventes et la logistique d'une société comme Ragni.

Le choix s'est porté sur *Smart Configurator*, un progiciel configurateur en ligne, qui peut être aisément connecté à l'ERP<sup>2</sup> de l'entreprise. « *Il s'agit d'un outil numérique d'aide au choix, au chiffrage et au suivi de commande, qui permet de mettre en ligne les catalogues de lampadaires urbains, en intégrant les règles de fabrication spécifiques, les options, les variantes d'équipement et accessoires avec une tarification actualisée* », promet l'éditeur Techform, basé à Labège (Haute-Garonne), qui a développé cette solution *cloud* adaptée à la vente.

Ragni a dépensé 200 000 euros pour déployer cet outil dans la quarantaine d'agences commerciales que compte l'entreprise en France et à l'étranger. « *À force de devis et d'études personnalisées, nous avons constitué un catalogue de plus de 40 000 références* », précise Marcel Ragni. Avec cette nouvelle solution logicielle, l'entreprise pourra générer plus facilement les bons de commande, en saisissant le type de lampadaire voulu, ses spécifications techniques (dimension, puissance, câble, protection électrique...) et les variantes d'équipement et accessoires. « *Le panier moyen des commandes tourne autour de 5 000 euros*, poursuit Marcel Ragni. *Si nous voulons poursuivre notre croissance en continuant à nous adresser à des marchés très atomisés, nous devons tendre vers plus d'efficacité et d'homogénéité* ».

[...]

<sup>1</sup> *Cloud computing* : informatique dématérialisée basée sur des serveurs informatiques distants et reliés par l'intermédiaire d'un réseau, le plus souvent Internet.

<sup>2</sup> ERP : Progiciel de gestion intégré. Ragni utilise PGI, l'ERP développé par la société française Cegid.

**ANNEXE 6 à compléter et à restituer avec la copie**  
**Plan d'amortissement du centre d'usinage à commande numérique DMU 85 Monoblock**  
**selon le système linéaire**

Désignation du bien :  
 Date d'acquisition :  
 Date de mise en service :  
 Valeur d'acquisition amortissable H.T. :  
 Durée d'amortissement prévue :  
 Taux d'amortissement linéaire :  
 Date de clôture du premier exercice comptable :  
 Prorata du premier exercice :

Exercices	Valeur amortissable	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice

**ANNEXE 7 à compléter et à restituer avec la copie**  
**Plan d'amortissement du centre d'usinage à commande numérique DMU 85 Monoblock selon**  
**le système dégressif**

Désignation du bien :  
 Date d'acquisition :  
 Date de mise en service :  
 Valeur d'acquisition amortissable H.T. :  
 Durée d'amortissement prévue :  
 Taux d'amortissement linéaire :  
 Coefficient dégressif :  
 Taux d'amortissement dégressif :  
 Taux d'amortissement linéaire égal ou immédiatement supérieur :  
 Date de clôture du premier exercice comptable :  
 Prorata du premier exercice :

Exercices	Valeur nette comptable début d'exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice

**ANNEXE 8 (à compléter et à restituer avec la copie)**  
**Plan d'amortissement du centre d'usinage à commande numérique DMU 85 Monoblock avec**  
**retraitement de l'avantage fiscal**

Désignation du bien :  
 Date d'acquisition :  
 Date de mise en service :  
 Valeur d'acquisition amortissable H.T. :

Exercices	Amortissements fiscaux (dégressifs)	Amortissements économiques (économiques)	Amortissements dérogatoires	
			Dotations	Reprises

**ANNEXE 9 à compléter et à restituer avec la copie  
L'enregistrement au livre-journal du 1<sup>er</sup> dossier – 1<sup>ère</sup> partie**

--	--	--	--

**ANNEXE 10 à compléter et à restituer avec la copie**  
**Tableau DGFIP n° 2052 – Compte de résultat 1<sup>ère</sup> partie au 31/12/2019**



N° 10167 \* 22

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Désignation de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Néant  \*2<sup>e</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF
			services *	FG	FH
	Chiffres d'affaires nets *	EJ	FK	FL	
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA
			- dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)		GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)		GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				QQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW

N° 2052-SD - (SDNC-DGFIP) - Octobre 2017

**ANNEXE 11 à compléter et à restituer avec la copie**  
**Plan d'amortissement de la machine de tournage à commande numérique Challenger OTA**  
**460 cédée selon le système linéaire**

Désignation du bien :  
 Date d'acquisition du bien :  
 Date de mise en service du bien :  
 Valeur d'acquisition amortissable H.T. :  
 Durée d'amortissement prévue :  
 Taux d'amortissement linéaire :  
 Date de clôture du premier exercice comptable :  
 Prorata du premier exercice :  
 Date d'ouverture de l'exercice de cession :  
 Date de cession :  
 Prorata de l'exercice de cession :

Exercices	Valeur amortissable	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice

**ANNEXE 12 à compléter et à restituer avec la copie**  
**Plan d'amortissement de la machine de tournage à commande numérique Challenger OTA**  
**460 cédée selon le système dégressif**

Désignation du bien :  
 Date d'acquisition :  
 Date de mise en service :  
 Valeur d'acquisition amortissable H.T. :  
 Durée d'amortissement prévue :  
 Taux d'amortissement linéaire :  
 Coefficient dégressif :  
 Taux d'amortissement dégressif :  
 Taux d'amortissement linéaire égal ou immédiatement supérieur :  
 Date de clôture du premier exercice comptable :  
 Prorata du premier exercice :  
 Date d'ouverture de l'exercice de cession :  
 Date de cession :  
 Prorata de l'exercice de cession :

Exercices	Valeur nette comptable début d'exercice	Dotation de l'exercice	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable fin d'exercice

**ANNEXE 13 à compléter et à restituer avec la copie**  
**Plan d'amortissement de la machine de tournage à commande numérique Challenger**  
**OTA 460 cédée avec retraitement de l'avantage fiscal**

Désignation du bien :

Date d'acquisition :

Date de mise en service :

Valeur d'acquisition amortissable H.T. :

Date de cession :

Valeur de cession H.T. :

Exercices	Amortissements fiscaux (dégressifs)	Amortissements économiques (économiques)	Amortissements dérogatoires	
			Dotations	Reprises
<b>Totaux</b>				

**ANNEXE 14 à compléter et à restituer avec la copie  
L'enregistrement au livre-journal du 2<sup>e</sup> dossier – 1<sup>ère</sup> partie**

--	--	--	--

**ANNEXE 15 à compléter et à restituer avec la copie**  
**Tableau DGFIP n° 2053 – Compte de résultat 2° partie au 31/12/2017**



N° 10947 \* 20

④

**COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise _____		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC
	<b>Total des produits exceptionnels (?) (VII)</b>	<b>HD</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG
	<b>Total des charges exceptionnelles (?) (VIII)</b>	<b>HH</b>
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>		<b>HI</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX) HJ
Impôts sur les bénéfices *		(X) HK
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		<b>HL</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		<b>HM</b>
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>		<b>HN</b>
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY
		IG
(3)	Dont { – Crédit-bail mobilier * – Crédit-bail immobilier	HP
		HQ
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC
		RD
(9)	Dont transferts de charges	A1
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6
	obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (?) et le joindre en annexe) :	
		Exercice N
		Charges exceptionnelles      Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	
		Exercice N
		Charges antérieures      Produits antérieurs

N° 2053-SD - (SDNC-DGFIP) - Octobre 2017

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

**ANNEXE 16 à compléter et à restituer avec la copie  
Tableau des engagements de crédit-bail au 31/12/2018**

Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel H.T.
	De l'exercice	Cumulées	Jusqu'à un an	De plus d'un an jusqu'à cinq ans au plus	À plus de cinq ans	Total à payer	
Installations techniques, matériels et outillages industriels							

**ANNEXE 17 à compléter et à restituer avec la copie  
L'enregistrement au livre-journal du 3<sup>e</sup> dossier – 1<sup>ère</sup> partie**

--	--	--	--

**ANNEXE 18 à compléter et à restituer avec la copie  
L'enregistrement au livre-journal de la 2<sup>e</sup> partie**

--	--	--	--